

COURT OF APPEAL OF
NEW BRUNSWICK



COUR D'APPEL DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

50-23-CA

B E T W E E N :

E N T R E :

J.D. APPELLANT J.D. APPELANT

- and -

- et -

M.L.H. RESPONDENT M.L.H. INTIMÉE

J.D. v. M.L.H., 2024 NBCA 36

J.D. c. M.L.H., 2024 NBCA 36

Motion heard by:
The Honourable Justice LeBlanc

Motion entendue par :
l'honorable juge LeBlanc

Date of hearing:
February 28, 2024

Date de l'audience :
le 28 février 2024

Date of decision:
February 28, 2024

Date de la décision :
le 28 février 2024

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

For the appellant:
Basile Chiasson, K.C.

Pour l'appelant :
Basile Chiasson, c.r.

For the respondent:
Gabrielle C. Doucet

Pour l'intimée :
Gabrielle C. Doucet

DECISION

DÉCISION

[1] The appellant's motion for an extension of time to perfect the appeal is allowed without costs. The appeal shall be perfected on or before March 8, 2024, failing which the appeal shall be dismissed.

[1] La requête de l'appelant en prorogation du délai pour la mise en état de l'appel est accueillie sans dépens. L'appel doit être mis en état au plus tard le 8 mars 2024, à défaut de quoi l'appel sera rejeté.

[2] The respondent's motion for an extension of time to file and serve her Responding Document is allowed without costs.

[2] La requête de l'intimée en prorogation du délai pour le dépôt et la signification de sa Réponse est accueillie sans dépens.